

Dossier Cas par Cas

Projet photovoltaïque sur une ancienne carrière sur la
commune de Leugny

Compléments suite à la demande du 17/05/2024

Le contenu de la demande de compléments

- la date prévue de début des travaux
- la date à laquelle ont été prises les photos
- la durée d'exploitation du parc photovoltaïque (bail emphytéotique)
- la puissance précise (puissance maximale 999 kWc dans le CERFA)
- la hauteur minimale et maximale des panneaux
- la hauteur, le linéaire, si un passage à faune est prévu et le type de maille pour la clôture
- la longueur, la largeur (et éventuellement la surface) et les matériaux (enrobés, GNT (grave non traité) ou enherbé/perméable...) pour les pistes (lourdes et légères)
- la surface du poste de livraison
- les modalités d'entretien du site en phase d'exploitation
- ce qui est prévu pendant la phase de travaux en ce qui concerne la présence de broussailles, d'arbres, d'arbustes et de haies visibles sur les photos
- Merci de vérifier la compatibilité entre le document d'urbanisme en vigueur et le projet (possibilité d'installer un parc photovoltaïque > zonage Ue du PLUi du Toucycois)
- Avez-vous vérifier la compatibilité de l'ICPE avec le projet? Avez-vous contacter l'UD 89 pour savoir quelles sont les démarches à effectuer pour votre projet photovoltaïque dans le cadre de l'ICPE?
- Les photos transmises (annexe 4) ne nous permettent pas de vérifier l'absence de visibilité depuis l'axe routier (D125), merci de nous fournir des photomontages depuis les zones où le projet sera visible et les mesures envisagées

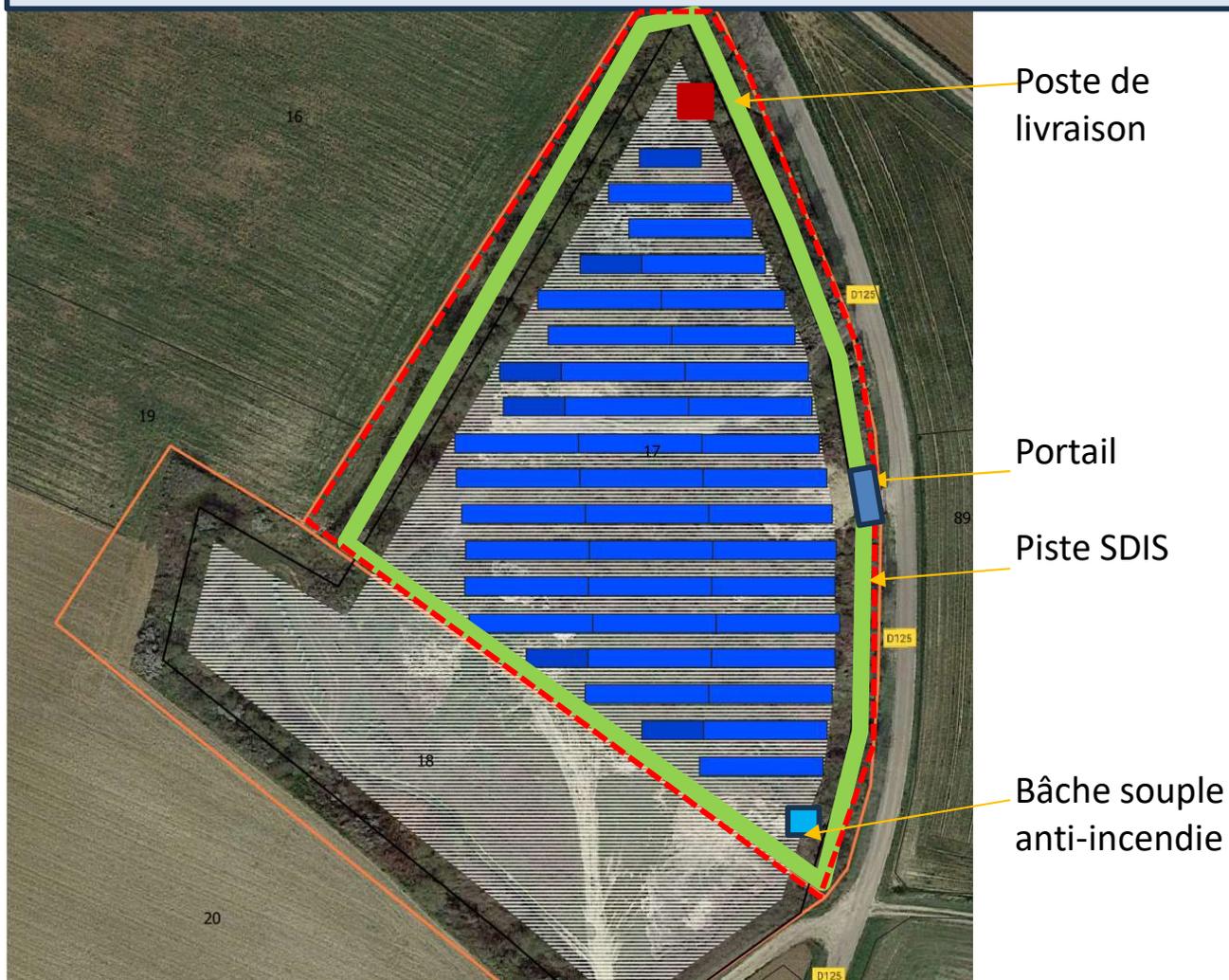
Synthèse des réponses 1/2

Questions	Réponses	Diapo
Date prévue de début des travaux	T3 – T4 2025	
Date à laquelle ont été prises les photos	Février 2024 Septembre 2024	
Durée d'exploitation du parc photovoltaïque (bail emphytéotique)	30 ans	
La puissance précise		N°1
Hauteur minimale et maximale des panneaux	Hmin = 0,8m Hmax = 2,8m	N°2
Hauteur et linéaire, si un passage à faune est prévu et le type de maille pour la clôture		N°3
Les pistes		N°4
Surface du Poste de livraison	20m ²	

Questions	Réponses	Diapo
Entretiens en phase d'exploitation	Entretien par des paysagistes (espaces verts)	N°5
Merci de vérifier la compatibilité entre le document d'urbanisme en vigueur et le projet		N°6
Compatibilité de l'ICPE avec le projet?	Le site n'est pas un site ICPE	N°7
Co-visibilité depuis l'axe routier (D125) et mesures envisagées		N°8
Gestion des broussailles, d'arbres, d'arbustes et de haies visibles sur les photos		N°9

Diapo n°1: la puissance précise est de 998,4 kWc

Annexe 5 : plan général du projet



Le projet sera composé d'environ:

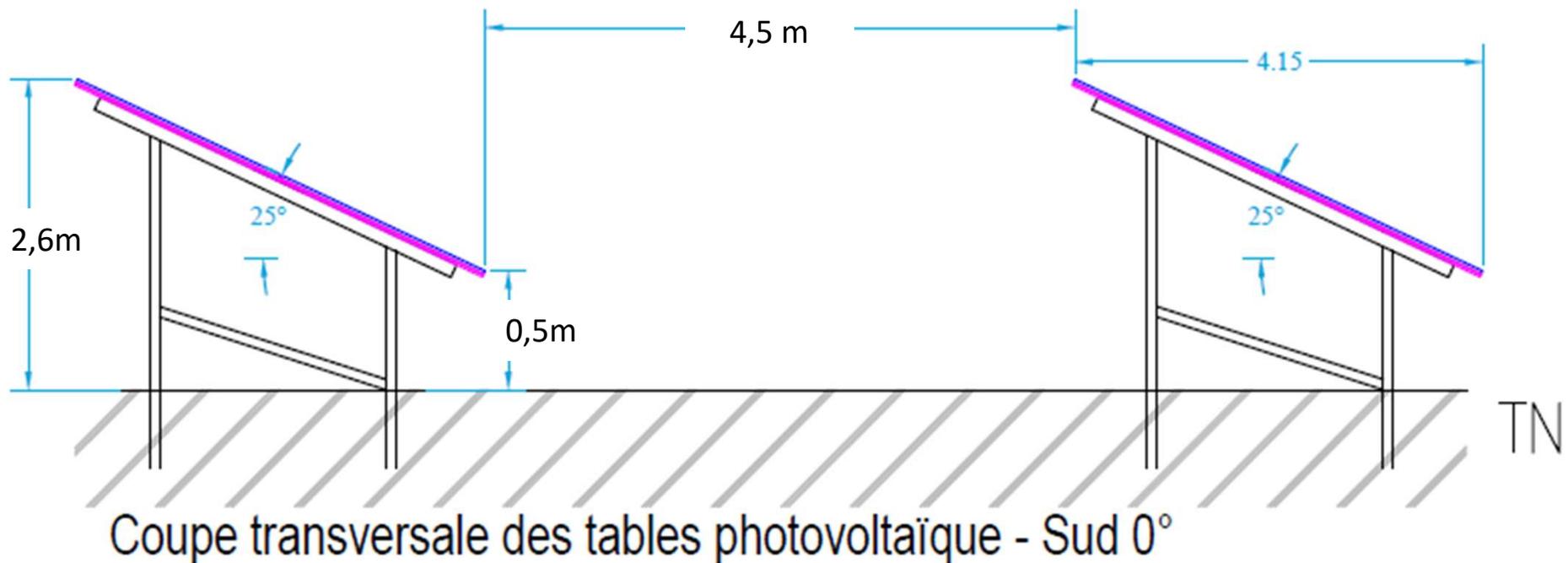
- **1664 modules** de 600 Wc, et
- de dimension 1134mm x 2158mm.

Ces paramètres (puissance, dimensions) sont susceptibles de changer légèrement en fonction des disponibilités le jour de la commande

La puissance indicative du projet est de 1664 modules x 600 kWc = **998,4 kWc**.

Cette puissance est indicative puisque le modèle (et donc les dimensions et puissance exacte) est susceptible de varier de manière non significative.

Annexe 5-2 : plan général du projet



Compte tenu du fait que le modèle définitif ne peut être établi au moment de cette demande cas par cas, les dimensions des modules pouvant évoluer, les hauteurs minimales et maximales sont les suivantes:

- $H_{\min} = 0,8\text{m}$ au-dessus du terrain
- $H_{\text{Max}} = 2,8\text{m}$ au-dessus du terrain (20cm de marge)

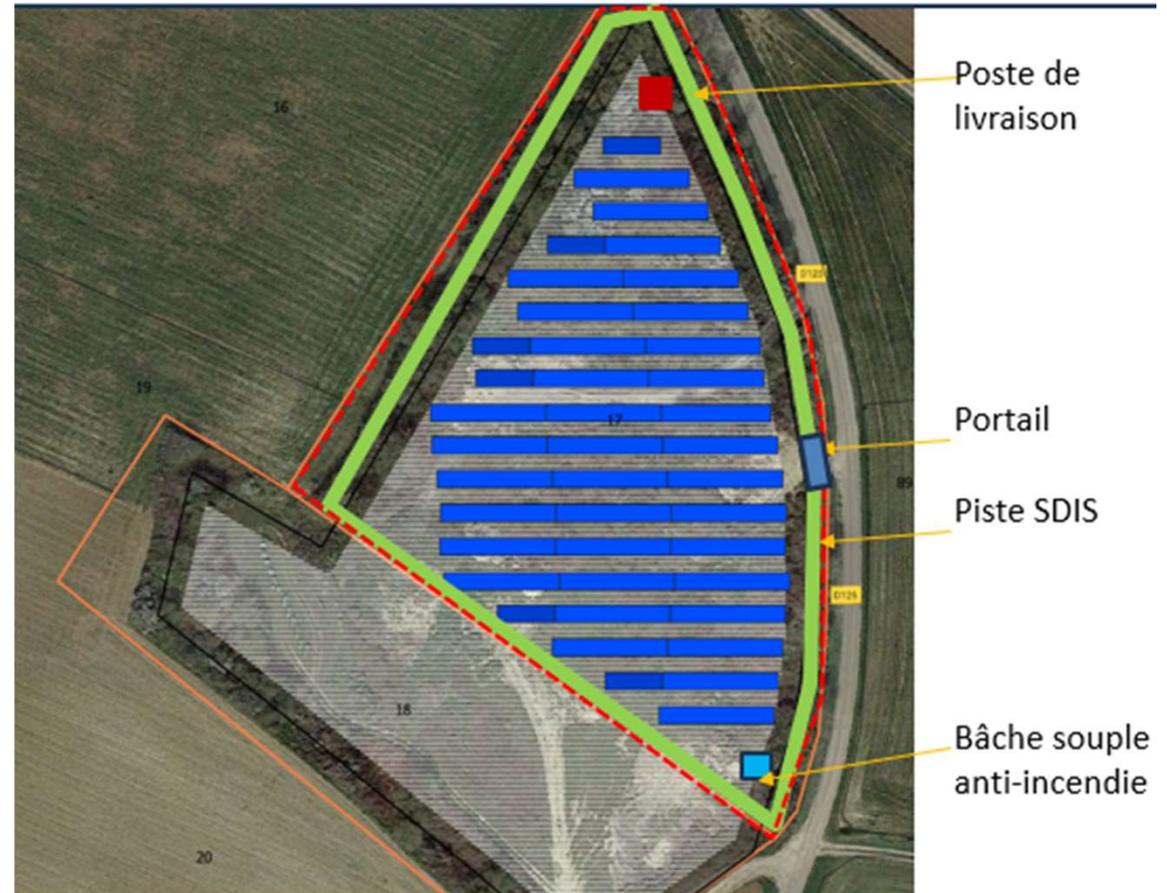
Diapo n°3: la clôture

- Une clôture sera installée autour de la zone d'installation d'une hauteur de 2m.
- Le grillage est enterré de 20cm, les poteaux entre 50 et 60 cm
- La clôture sera équipée de passage à petite faune.
- Le linéaire sera de 525m

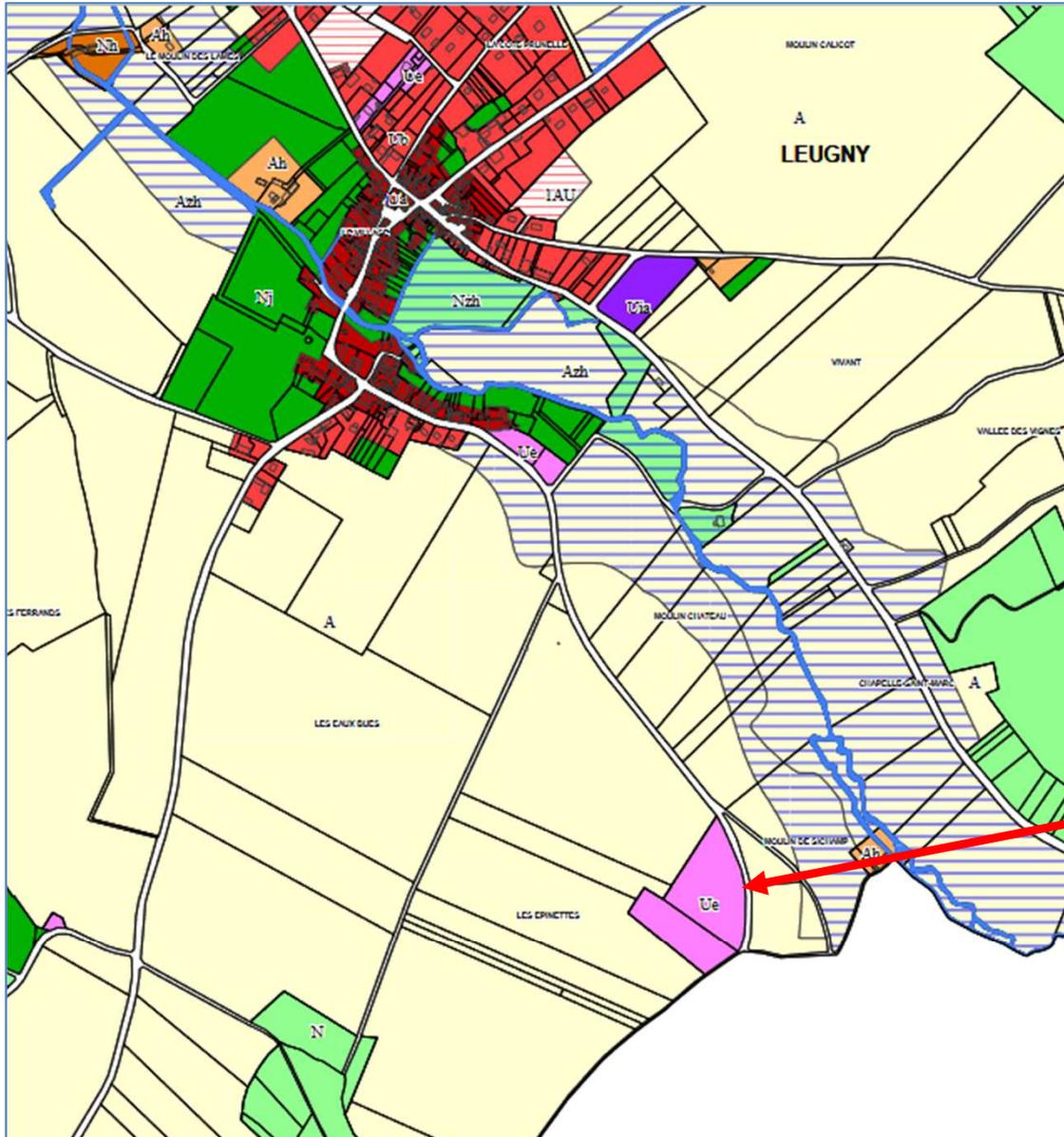


Diapo n°4: les pistes

- Les pistes pour le SDIS feront 3m de large
- Elles seront faites avec les matériaux disponibles sur la carrière, un mélange de GNT et de graviers plus fins (après criblage) pour permettre la circulation d'engins légers du SDIS.
- Les pistes resteront perméables.



Diapo n°6: conformité PLUi



Département de l'Yonne
Communauté de Communes Coeur de Puisaye
Plan Local d'Urbanisme du Toucycois
Pièce N° 5 : Traduction graphique
du PADD
Commune : Leugny (ensemble)

Vu pour être approuvé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire du 31/10/2014

PAGE : 1/3

Légende des zonages

Zones U	Zones AU
■ Ua	▨ 1AU
■ Ub	▨ 2AU
■ Uc1	▨ AUi
■ Uc2	▨ AUe
■ Uia	
■ Ue	

Zones d'habitat dispersé

■ Nh	■ Ah
------	------

Naturel avec possibilité d'accueil :

■ Nt (d'activités culturelles, d'hébergement touristique ou d'habitations légères de loisirs)	
---	--

Zones N	Zones A
■ N	■ A
■ Nj (Naturel à vocation jardin)	

Zones humides (zh)

▨ Nzh	▨ Azh
-------	-------

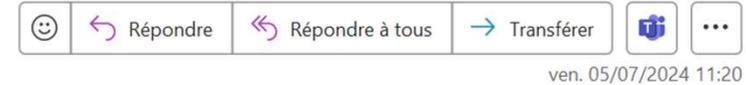
Zones de valeur patrimoniale et paysagère

▨ Np	▨ Ap
------	------

L'emprise du projet est classée « à urbaniser Ue »

Diapo n°6 : Après échange avec la CC, la collectivité confirme que l'implantation d'un parc PV est compatible avec le zonage actuel

RE: 89 Leugny_Projet photovoltaïque au Sol (1 MWc)



 Arnaud VALLEE <valdevaenergies@outlook.fr>
À ads2 cc-puisayeforterre
Cc Thibault Maniglier

Bonjour,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique d'hier, les parcelles identifiées sont situées en zone Ue du PLUi du Toucycois.

Ce zonage admet les équipements publics d'intérêt collectif (sous réserve de la suffisance des réseaux).

Les parcelles en zone Ue du PLUi du Toucycois, sont compatibles avec les équipements publics d'intérêt collectif, telles que l'installation et exploitation de centrales photovoltaïques au sol (avec revente totale d'électricité).

Si vous souhaitez un document officiel, je vous recommande de déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (cerfa en pièce jointe) en mairie. Cette demande sera instruite par la DDT (il faudrait peut être le signaler à la mairie au moment de votre dépôt afin d'éviter qu'elle ne m'envoie à tort ce dossier pour instruction).

Bien cordialement,

Laurent JOLIVET
Instructeur du Droit des Sols

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Site Administratif de Toucy
3 rue Paul Bert
89130 Toucy
03.86.74.19.25
www.puisaye-forterre.com

Ce projet photovoltaïque prévoit la revente de 100% de sa production sur le réseau public et est donc considéré comme un projet d'intérêt collectif.



DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluatior
À Thibault Maniglier
Cc valdevaenergies@outlook.fr; DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale)

lun. 08/07/2024 14:32

😊 Répondre Répondre à tous Transférer

Bonjour Monsieur Maniglier,

Je vous remercie pour votre retour concernant la compatibilité de votre projet de parc photovoltaïque avec le PLUi du Toucyçois. En effet, la parcelle sur laquelle vous souhaitez installer votre projet (zone Ue) est compatible avec les équipements publics d'intérêt collectif à condition que l'électricité produite soit entièrement revendue sur le réseau public et non autoconsommée.

Le Département Évaluation environnementale reste à votre disposition pour toute question liée à votre dossier.

Cordialement,

Leila SERIEF
Chargée de mission évaluation environnementale
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service Transition Ecologique / Département Évaluation Environnementale

https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1®ion=27&departement=81 80 %

Géoportail W I S LinkedIn CB corpo SolarEdge EcoleDirecte Foncier privé public https://www.disporese...

Commune

x Leugny

Résultat de votre recherche

2 résultat(s)
page 1 sur 1

Voir carte Télécharger

Nom de l'établissement	Adresse	Commune	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Date de dernière inspection
GAEC COVA	L'Epinoy du Bas	89130 Leugny	Autres régimes		14/11/2022
GOURLAIN YVES	LA GARENNE CHAUMONT	89130 Leugny	Autorisation	Non Seveso	

Le site choisi n'est pas un site classé ICPE.

Diapo n°8-1: l'insertion paysagère

Le site d'implantation se situe
100m derrière cette haie

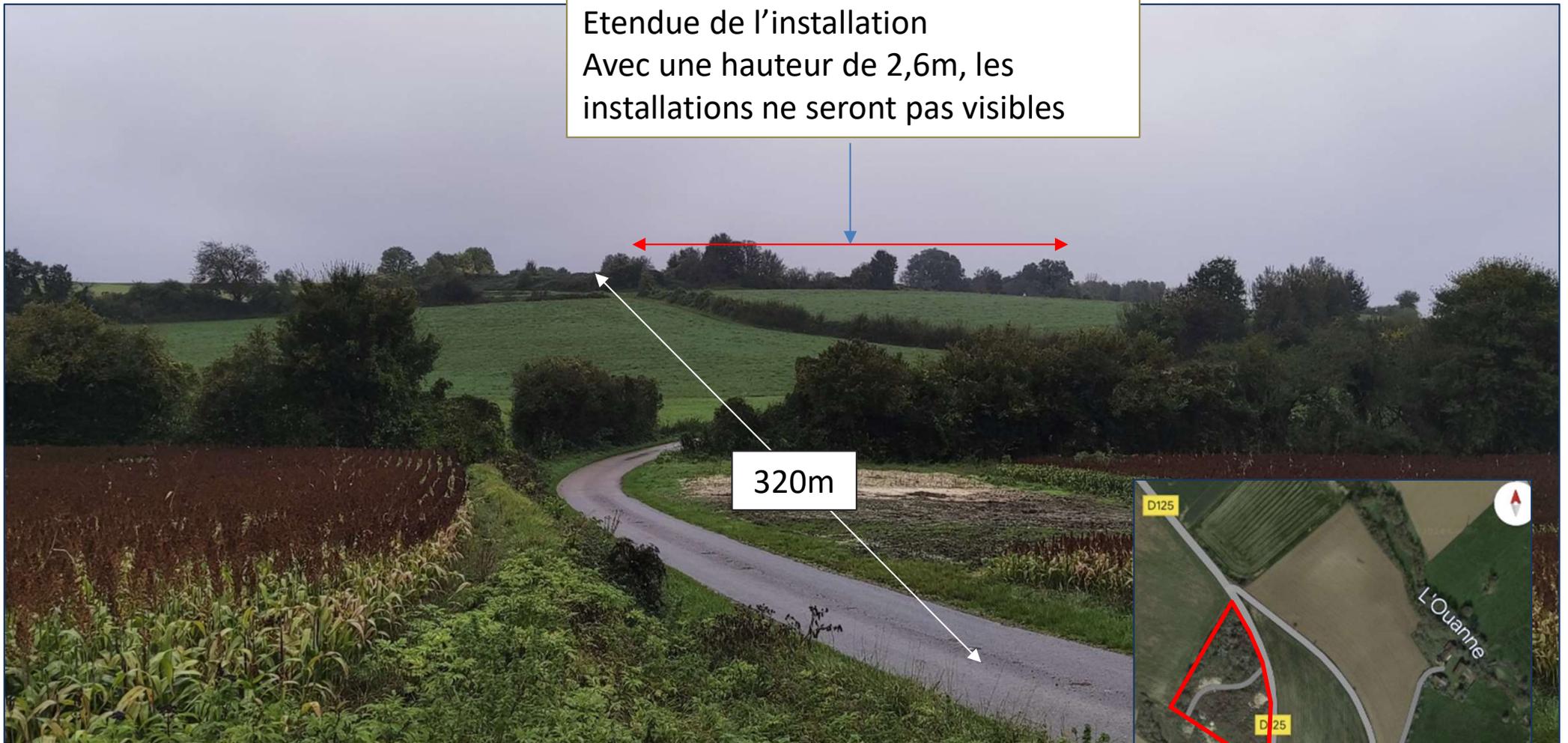


**Le projet ne sera pas visible depuis la D125 en allant vers
Leugny.**



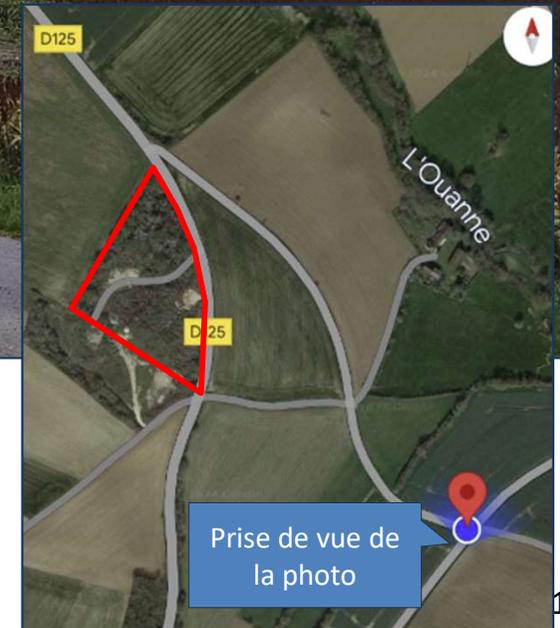
Diapo n°8-2: l'insertion paysagère

Etendue de l'installation
Avec une hauteur de 2,6m, les
installations ne seront pas visibles



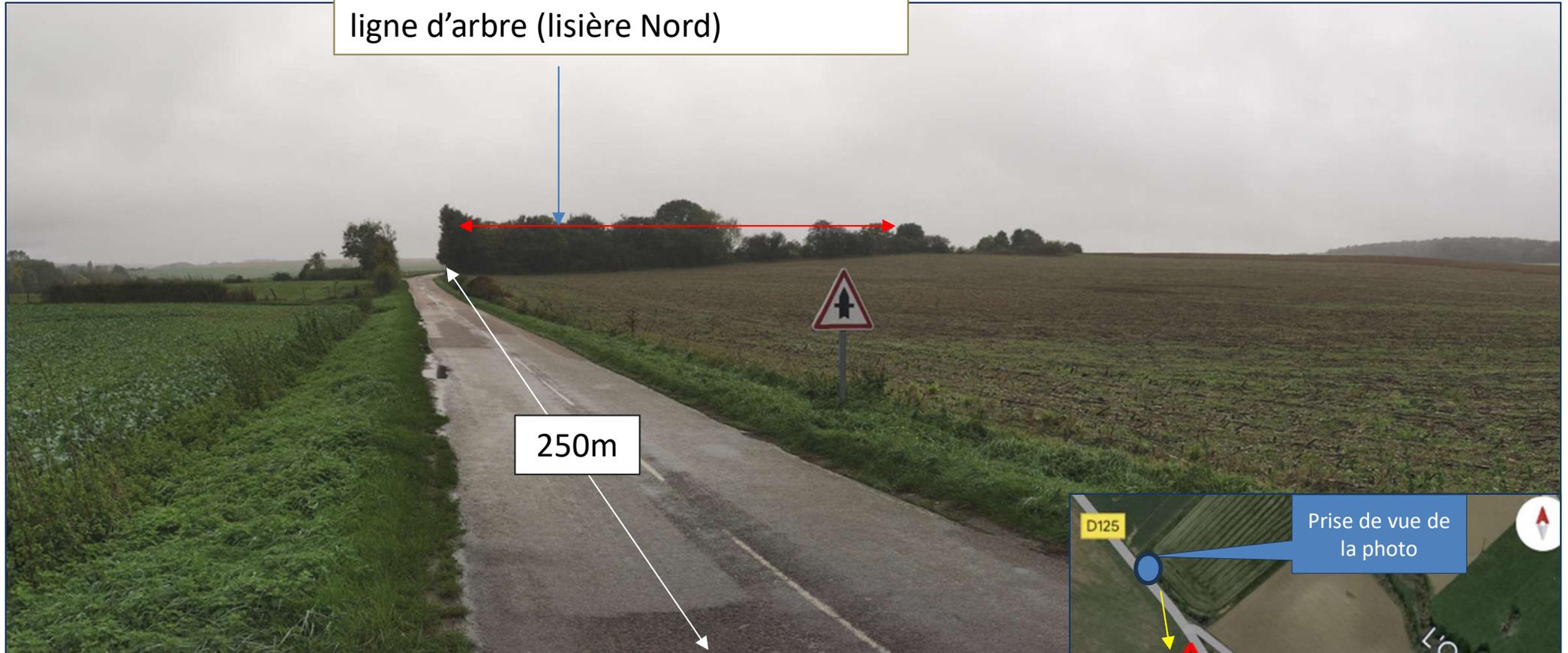
320m

Le projet ne sera pas visible depuis le point de vue de la photo.



Diapo n°8-3: l'insertion paysagère

L'installation se situera derrière la ligne d'arbre (lisière Nord)

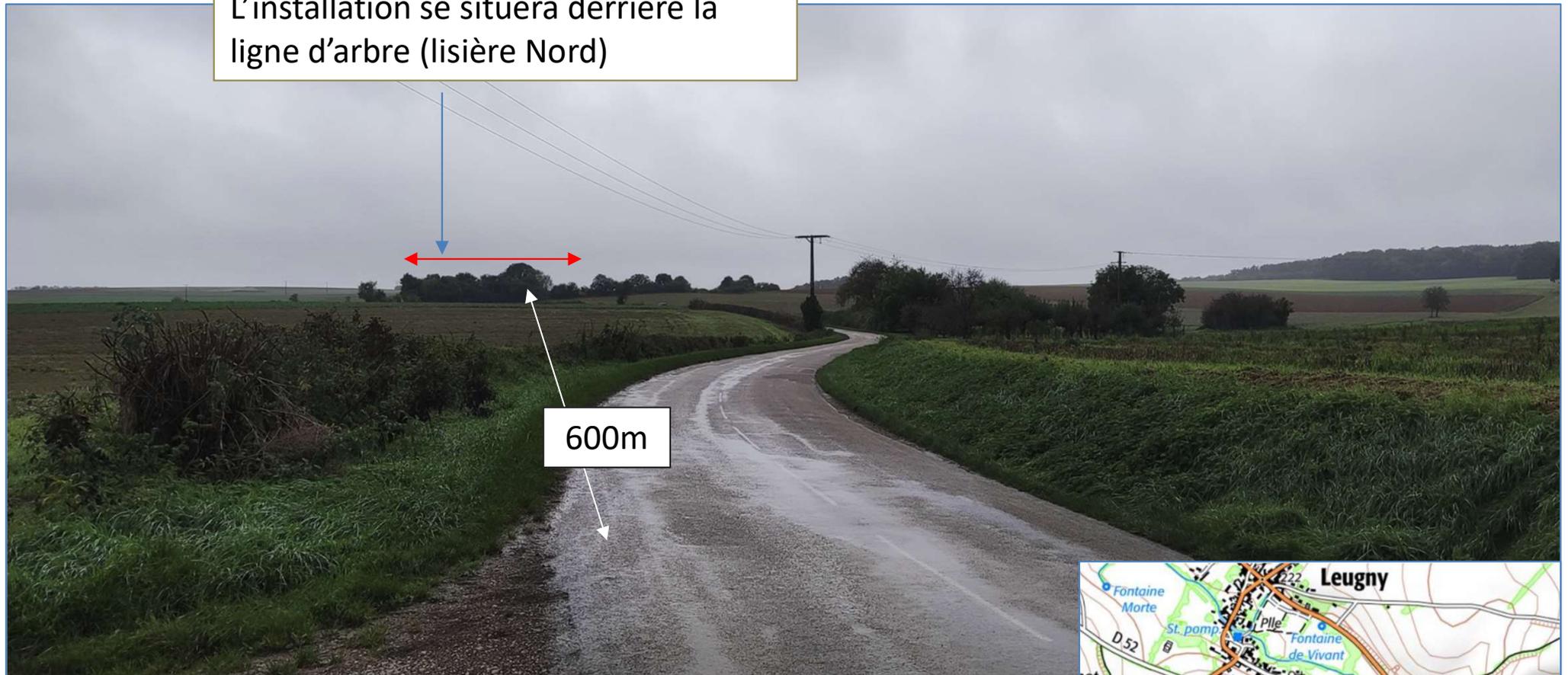


Le projet ne sera pas visible depuis la D125 en sortant vers Leugny car le site est légèrement plus haut et la lisière Nord agira comme un écran.



Diapo n°8-4: l'insertion paysagère, depuis la sortie de Leugny

L'installation se situera derrière la ligne d'arbre (lisière Nord)



- Vue depuis le cimetière à la sortie de Leugny
- Le projet ne sera pas visible depuis la sortie du village de Leugny et donc à fortiori depuis l'ensemble du bourg

Diapo n°8-5: l'insertion paysagère

Comme le justifient les diapositives précédentes, les installations ne seront pas visibles depuis les abords lointains ou proches du terrain d'implantation.

Par ailleurs la conservation des rangées d'arbres sur les lisières Nord-Ouest et Nord-Est agiront comme un écran pour les perceptions depuis la sortie du village de Leugny.

Le maintien de la lisière Nord-Est et Nord-Ouest constitue une mesure de réduction des potentielles perceptions visuelles de l'installation depuis le village de Leugny et ses alentours.

Nous pouvons considérer que le projet ne sera pas perceptible depuis le village de Leugny.

Diapo n°9-1: le terrain sera nivelé et les arbres en lisière seront préservés



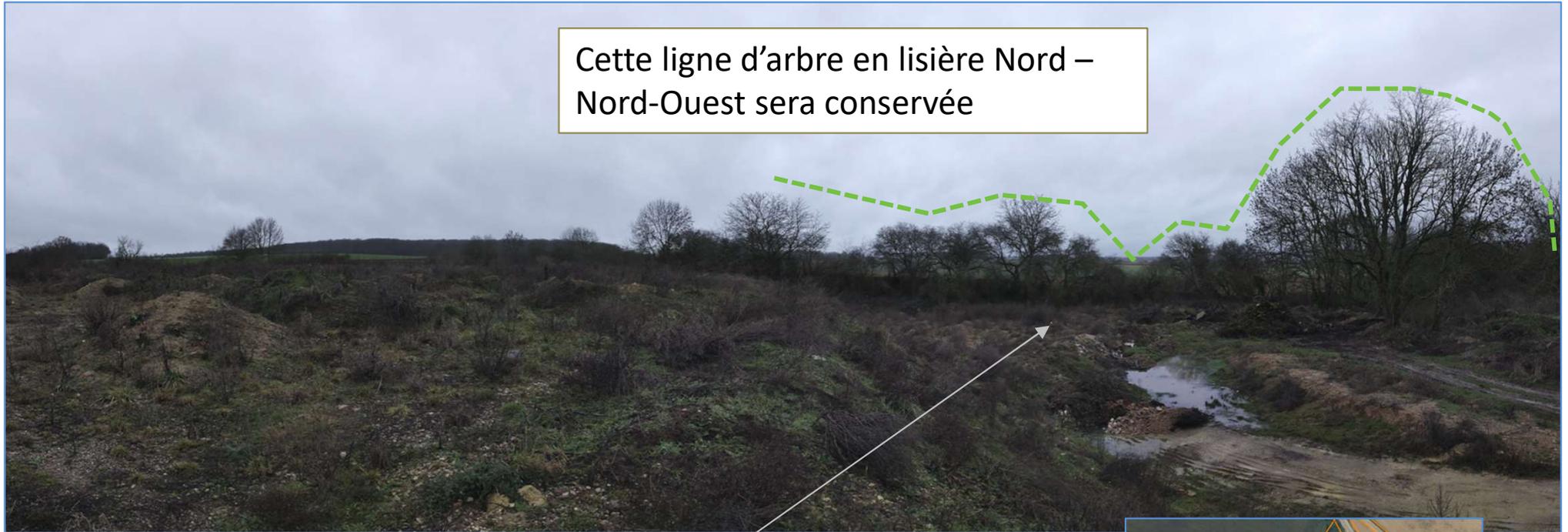
- Le terrain sera nettoyé de la végétation basse et nivelé mais sans apport ni extraction de matériaux.
- Les arbres en lisière seront préservés car ils se situent sur les lisières au nord.

Diapo 9-2: toute la lisière au Nord, Nord_Ouest et Nord_Est de la parcelle sera conservée



- Les arbres en lisière seront conservés

Diapo 9-3: toute la lisière au Nord, Nord_Ouest et Nord_Est de la parcelle sera conservée



Au centre, le terrain n'est pas aussi végétalisé que sur les photos satellite

